



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte, reçu par le représentant de l'Etat le 04 OCT. 2024 et publié le 07 OCT. 2024 est exécutoire.

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération n° 03_2024_109

SOLEN formation : prise en charge partielle à la formation « Entrepreneur de la TPE » pour deux diplômés

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLEÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Excusée
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Philippe PERRICHON
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAUX Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Alain ANDRIAUX Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Francis BLONDIEAU Absente Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Sylvie OLIVIER

Date de la convocation : 18 septembre 2024
Date de l'affichage : 18 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20240925-03_2024_109-DE
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération n° 03_2024_109

SOLEN formation : prise en charge partielle à la formation « Entrepreneur de la TPE » pour deux diplômés

Monsieur Geoffroy CANTAT, 4^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu le partenariat entre SOLEN formation et le lycée Jean Guéhenno afin de permettre aux étudiants qui souhaitent créer leur activité d'être accompagnés tout en suivant le cursus ESE (École supérieure de l'entrepreneuriat) ;

considérant que deux diplômés du Lycée Jean Guéhenno qui souhaitent créer leur entreprise sur le territoire de Cœur de France, ont participé à cette formation « Entrepreneur de la TPE » ;

considérant que Solen formation a sollicité Cœur de France pour un financement partiel de cette formation pour ces deux diplômés (2 500 € x 2) ;

considérant que dans la continuité du BUSS et l'intérêt de devenir centre de formation ;

considérant que cette formation favorisera la création de deux-micro entreprises.

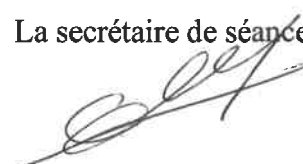
Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour et 1 abstention (Sylvie OLIVIER) accepte de prendre en charge le financement partiel de la formation « Entrepreneur de la TPE » à hauteur de 5 000 € (2 500 € X 2) pour deux diplômés.

Le Président



Daniel BONE

La secrétaire de séance



Sylvie OLIVIER